

République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 12 Septembre 2017

Délibération N° 2017/589 portant sur : Tarif de la cantine pour les enfants dans le cadre hors scolaire à compter du 15/09/2017.

L'an deux mil dix-sept et le douze septembre.

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 05/09/2017, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire

A été nommé secrétaire de séance : Mme Hélène GUILLAIN

Présents : DIDIERRE-BARA-FRACHET-BOURLIATAUD-BORIE-GUILLAIN-SAVARY-FALCONI-RAFFIER.

Absent excusé : Mr MONZAUGE Christian

**Absents représentés : Mme HYVERNAUD Isabelle (Mr BORIE Jean-Pierre)-
Mme COTTON Dominique (Mr DIDIERRE Jean-Gérard)- Mr GREENHEAD
Keith (Mr BARA Alexandre)**

Absente : Mme HUMBERT Juana

Membres	14
Présents	9
Représenté	3
Votants	12
Exprimés	12
Pour	12
Contre	0

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide qu'à compter du **15/09/2017** lors d'activités extra-scolaires le tarif du repas pour les enfants sera de **5 €**.

Les repas seront facturés à la fin du stage soit à chaque participant soit à l'association organisatrice.

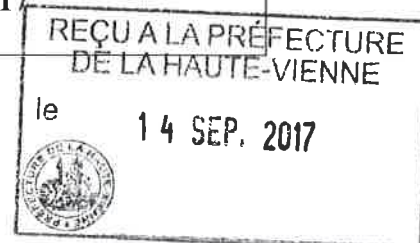
Fait à La Croisille S/Briance le 13/09/2017

Le Maire, Jean-Gérard DIDIERRE



Transmis le : 13/09/2017

Affiché le : 13/09/2017



République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 12 Septembre 2017

Délibération N° 2017/590 portant sur : Délimitation d'un nouveau périmètre de la foire du 18.

L'an deux mil dix-sept et le douze septembre.

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 05/09/2017, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire

A été nommé secrétaire de séance : Mme Hélène GUILLAIN

Présents : DIDIERRE-BARA-FRACHET-BOURLIATAUD-BORIE-GUILLAIN-SAVARY-FALCONI-RAFFIER.

Absent excusé : Mr MONZAUGE Christian

**Absents représentés : Mme HYVERNAUD Isabelle (Mr BORIE Jean-Pierre)-
Mme COTTON Dominique (Mr DIDIERRE Jean-Gérard)- Mr GREENHEAD
Keith (Mr BARA Alexandre)**

Absente : Mme HUMBERT Juana

Membres	14
Présents	9
Représenté	3
Votants	12
Exprimés	12
Pour	12
Contre	0

Considérant la mise en place d'une sécurisation concernant la foire du 18, celle-ci implique la modification de l'article 8 de la convention d'affermage passée le 03/12/2014 entre la Mairie et la Société FRERY.

Il convient donc de redéfinir le périmètre d'installation des exposants mis en annexe au règlement intérieur du marché voté le 20/10/2008.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le nouveau tracé joint en annexe.

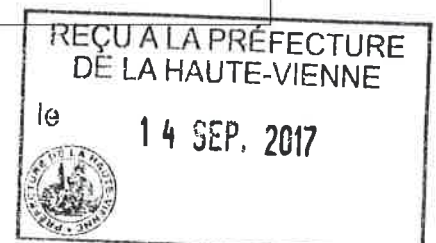
Fait à La Croisille S/Briance le 13/09/2017

Le Maire, Jean-Gérard DIDIERRE

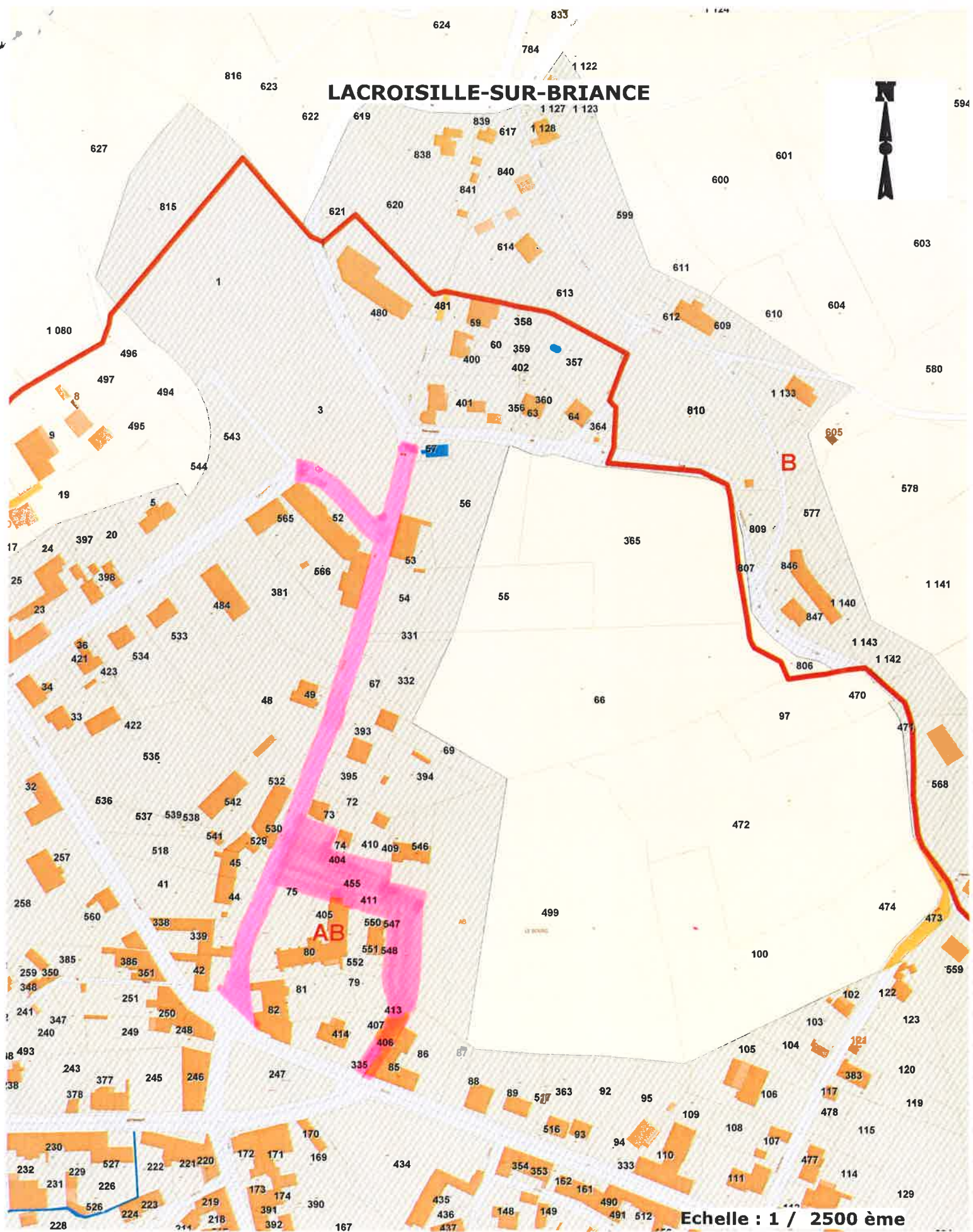


Transmis le : 13/09/2017

Affiché le : 13/09/2017



LACROISILLE-SUR-BRIANCE



Echelle : 1 / 2500 ème

République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 12 Septembre 2017

Délibération N° **2017/591** portant sur : **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des grosses réparations de voirie pour 2018.**

L'an deux mil dix-sept et le douze septembre à 20 H30.

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 05/09/2017, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire

A été nommé secrétaire de séance : Mme Hélène GUILLAIN

Présents : DIDIERRE-BARA-FRACHET-BOURLIATAUD-BORIE-COTTON-GUILLAIN-FALCONI-SAVARY-RAFFIER.

Absent excusé : Mr MONZAUGE Christian

Représentées : Mme HYVERNAUD Isabelle (Mr BORIE Jean-Pierre)- Mme COTTON Dominique (Mr DIDIERRE Jean-Gérard)- Mr GREENHEAD Keith (Mr BARA Alexandre)

Absente : Mme HUMBERT Juana

Membres	14
Présents	9
Représenté	3
Votants	12
Exprimés	12
Pour	12
Contre	0



Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un devis estimatif de grosses réparations de voirie pour 2018. Celui-ci s'élève à **36 948.20 € H.T.** (44 337.84 € T.T.C.).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental.

Fait à La Croisille S/Briance le 20/09/2017

Le Maire, Jean-Gérard DIDIERRE



Transmis le : 21/09/2017

Affiché le : 21/09/2017